Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250404-D2025_040406018-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Arrondissement de Fontenay-le-Comte
Département de la Vendée
Région des Pays-de-la-Loire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04/04/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 4 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 31 MARS 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËLLE MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT *(Signature)*	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE *(Signature)*
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1ère adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				*Pouvoir à Véronique CAILLEAUD*
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3ème adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2ème adjoint				*Pouvoir à Mme LELOT Christine*
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	2

D2025_04_04_06_018

CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS PRIVES EAUX USÉES COLLECTIF EN CAS DE VENTE IMMOBILIÈRE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250404-D2025_040406018-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Arrondissement de Fontenay-le-Comte
Département de la Vendée
Région des Pays-de-la-Loire

VU

L'article L.2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement. Cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

L'article L.1331-1 du code de la santé publique impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.

L'article L1331-1 du code de la santé publique affirme que « les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L.1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi sur l'eau,

- Le Code de l'urbanisme

CONSIDÉRANT

❖ Qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment

par le biais des contrôles de conformité plus fréquents ,

❖ La nécessité d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif,

PROPOSITION

- DÉCIDE de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.

- PRÉCISE que ce contrôle sera opéré par toute entreprise habilitée conformément au règlement intérieur du service assainissement collectif en vigueur. Cette prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	10	2	12	0	12	12	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250404-D2025_040406018-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Arrondissement de Fontenay-le-Comte
Département de la Vendée
Région des Pays-de-la-Loire

Le Maire, Christine LELOT
Le 15/04/2025

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet https://bazoges-en-pareds.fr : 18/04/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :
- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075